selon le Règlement sur les produits dangereux



Ally® Herbicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 12/19/2023 50001047 Date de la première parution: 12/19/2023

SECTION 1. IDENTIFICATION

Identificateur de produit

Nom du produit Ally® Herbicide

Autres moyens d'identification

Code du produit 50001047

Numéro d'enregistrement

de produit

PCP #20214

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée Peut être utilisé comme herbicide seulement.

Restrictions d'utilisation Utilisez comme recommandé par l'étiquette.

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

<u>Fabricant</u> FMC of Canada Ltd

6755 Mississauga Road, Suite 204

Mississauga, ON L5N 7Y2

Canada

Phone (AgHotline): 1-833-FMC-PPAC (1-833-362-7722),

Web: https://ag.fmc.com/ca/en

SDS-Info@fmc.com

<u>Adresse du fournisseur</u> FMC of Canada Limited

6755 Mississauga Road, Suite 204

Mississauga, ON L5N 7Y2

Canada

Numéro de téléphone en cas d'urgence

En cas d'urgence de fuite, d'incendie, de déversement ou

d'accident, appelez:

1 800 / 424-9300 (CHEMTREC - U.S.A.) 1 703 / 741-5970 (CHEMTREC - International) 1 703 / 527-3887 (CHEMTREC - Suppléant)

Urgence médicale:

U.S.A. & Canada: +1 800 / 331-3148

Tout autre pays: +1 651 / 632-6793 (Recueillir)

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux

Pas une substance ni un mélange dangereux.

selon le Règlement sur les produits dangereux



Ally® Herbicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 12/19/2023 50001047 Date de la première parution: 12/19/2023

Éléments étiquette SGH

Pas de pictogramme de danger, pas de mot indicateur, pas de déclarations sur les risques, pas de déclarations sur la sécurité requis

Autres dangers

Très toxique pour les organismes aquatiques.

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Composants

Nom Chimique	Nom com- mun/Synonyme	No. CAS	Concentration (% w/w)
2-(4-Methoxy-6-methyl- 1,3,5-triazin-2- ylcarbamoylsulfamoyl) benzoic acid	2-(4-Methoxy-6-methyl-1,3,5-triazin-2-ylcarbamoylsul-famoyl) benzoic acid	74223-64-6	60
Sodium alkyl naphtha- lene sulfonate	Sodium alkyl naphthalene sulfonate	68425-94-5	>= 1 - < 5 *
sucrose	sucrose	57-50-1	>= 1 - < 5 *
trisodium orthophos- phate	trisodium ortho- phosphate	7601-54-9	>= 1 - < 5 *

^{*} La concentration ou la plage de concentration réelle est retenue en tant que secret industriel

SECTION 4. PREMIERS SOINS

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.

Montrer cette fiche technique signalétique au médecin en

consultation.

Ne pas laisser la victime sans surveillance.

En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.

En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et

appeler un médecin.

Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

En cas de contact avec la

peau

Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au

moins 15 minutes.

Faire immédiatement appel à une assistance médicale si de

l'irritation se développe et persiste.

En cas de contact avec les

yeux

Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au

moins 15 minutes.

Retirez les lentilles de contact.

Protéger l'oeil intact.

Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.

Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécia-

liste.

selon le Règlement sur les produits dangereux



Ally® Herbicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 12/19/2023 50001047 Date de la première parution: 12/19/2023

En cas d'ingestion : Maintenir les voies respiratoires dégagées.

Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin.

Symptômes et effets les plus :

importants, aigus et différés

Inconnu.

Protection pour les secou-

ristes

Les secouristes doivent faire attention à se protéger et à utili-

ser les vêtements de protection recommandés

Si une possibilité d'exposition existe, consulter la Section 8 pour l'équipement de protection individuelle particulier. Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les

yeux.

Avis aux médecins : Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié : Poudre chimique, CO2, eau pulvérisée ou mousse ordinaire.

Moyens d'extinction inadé-

quats

Jet d'eau à grand débit

Dangers spécifiques pendant : la lutte contre l'incendie

Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les

égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dan: :

gereux

Un incendie peut produire des gaz irritants, corrosifs et/ou

toxiques.

Oxydes d'azote (NOx) oxydes de soufre Oxydes de carbone Cyanure d'hydrogène

Méthodes spécifiques d'ex-

tinction

Déplacer les contenants non-endommagés de la zone de

l'incendie, s'il est possible de le faire sans danger.

Utiliser un vaporisateur d'eau pour refroidir les contenants

complètement fermés.

Autres informations : Procédure usuelle pour feux d'origine chimique.

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions

locales et à l'environnement immédiat.

Équipement de protection spécial pour les pompiers

Les pompiers doivent porter des vêtements de protection et

un appareil respiratoire autonome.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et Ne touchez pas et ne marchez pas à travers le matériau dé-

versé.

selon le Règlement sur les produits dangereux



Ally® Herbicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 12/19/2023 50001047 Date de la première parution: 12/19/2023

procédures d'urgence Si cela peut être fait en toute sécurité, arrêtez la fuite.

Utiliser un équipement de protection personnelle.

Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.

Éviter la formation de poussière. Éviter l'inhalation de la poussière. Assurer une ventilation adéquate.

Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter que le produit pénètre dans les égouts.

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est

possible sans danger.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions

locales.

Méthodes et matières pour le : confinement et le nettoyage

Ne jamais remettre les déversements dans les contenants d'origine pour les réutiliser. Ramasser et transférer le matériau déversé dans un récipient correctement étiqueté sans créer de poussière. Pour les déversements sur du béton ou d'autres surfaces non poreuses, la zone peut être nettoyée avec une petite quantité d'eau et de savon. Ne laissez pas la solution de nettoyage pénétrer dans les égouts. Utilisez un matériau absorbant inerte pour absorber la solution de nettoyage et transférez-la dans le récipient correctement étiqueté. Lorsque le déversement se produit sur le sol, le seul moyen efficace de décontaminer la zone est d'enlever les 5 à

7 premiers centimètres de sol.

SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Indications pour la protection : contre l'incendie et l'explo-

sion

Fournir une ventilation aspirante adéquate aux endroits où la

poussière se forme.

Conseils pour une manipula- :

tion sans danger

Éviter la formation de particules inhalables. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Équipement de protection individuelle, voir la section 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone où se fait l'appli-

cation.

Éliminer l'eau de rinçage conformément aux réglementations

locales et nationales.

Conditions de stockage

sures

Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et l'entreposer

verticalement afin d'éviter tout écoulement.

Les installations et le matériel électriques doivent être con-

formes aux normes techniques de sécurité.

Matières à éviter : Ne pas entreposer près des acides.

D'autres informations sur la stabilité du stockage

: Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les indications.

selon le Règlement sur les produits dangereux



Ally® Herbicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 12/19/2023 50001047 Date de la première parution: 12/19/2023

SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No. CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
sucrose	57-50-1	TWA	10 mg/m3	CA AB OEL
		TWA (Pous- sière totale)	10 mg/m3	CA BC OEL
		TWA (frac- tion de pous- sière inha- lable)	3 mg/m3	CA BC OEL
		VEMP	10 mg/m3	CA QC OEL
		TWA	10 mg/m3	ACGIH

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Utiliser une protection respiratoire adéquate à moins qu'une

ventilation locale par aspiration ne soit fournie ou que l'évaluation de l'exposition démontre que les expositions sont conformes aux directives d'exposition recommandées.

Filtre de type : Type protégeant des particules

Protection des mains

Matériau : Portez des gants résistant aux produits chimiques, comme

un stratifié barrière, du caoutchouc butyle ou du caoutchouc

nitrile.

Remarques : L'aptitude des gants pour environnement/type de travail spé-

cifique devrait être examinée avec le fournisseur de gants de

protection.

Protection des yeux : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure

Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection de la peau et du

corps

Tenue de protection étanche à la poussière

Choisir la protection individuelle selon la quantité et la concentration de la substance dangereuse sur le lieu de travail.

Mesures de protection : Établir un plan d'action de premier soins avant d'utiliser ce

produit.

Tenir prête et en permanence une trousse d'urgence avec

son mode d'emploi détaillé.

S'assurer que le système de rinçage oculaire et les douches

de sécurité soient situés près de la zone de travail. Porter un équipement de protection adéquat.

Mesures d'hygiène : Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Ne pas respirer les poussières.

Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Ne pas fumer pendant l'utilisation.

selon le Règlement sur les produits dangereux



Ally® Herbicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 12/19/2023 50001047 Date de la première parution: 12/19/2023

Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée.

SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Etat physique : solide

Forme : granuleux

Couleur : brun pâle

Odeur : sans odeur

Seuil de l'odeur : Donnée non disponible

pH : 4.2

Point/intervalle de fusion : Donnée non disponible

Point/intervalle d'ébullition : Décomposition: oui

Point d'éclair : Sans objet

Taux d'évaporation : Sans objet

Inflammabilité (solide, gaz) : Ce produit n'est pas inflammable.

Auto-allumage : Donnée non disponible

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité

supérieure

Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure : / Limite d'inflammabilité infé-

rieure

Donnée non disponible

Densité de vapeur relative : Sans objet

Densité relative : 1.47 (25 °C)

Densité : Donnée non disponible

Solubilité

Solubilité dans l'eau : dispersable

Solubilité dans d'autres

solvants

Donnée non disponible

selon le Règlement sur les produits dangereux



Ally® Herbicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 12/19/2023 50001047 Date de la première parution: 12/19/2023

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

Sans objet

Température d'auto-

inflammation

Donnée non disponible

Température de décomposi-

tion

Donnée non disponible

Viscosité

Viscosité, dynamique : Sans objet

Viscosité, cinématique : Sans objet

Propriétés explosives : Non explosif

Propriétés comburantes : Non-oxydant

Tension superficielle : Sans objet

poids moléculaire : Sans objet

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les indications.

Stabilité chimique : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les indications.

Possibilité de réactions dan-

gereuses

Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air.

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les indications.

Conditions à éviter : Éviter les températures extrêmes

Éviter la formation de poussière.

Produits incompatibles : Évitez les acides forts, les bases et les oxydants

Produits de décomposition

dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les indications.

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

selon le Règlement sur les produits dangereux



Ally® Herbicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 12/19/2023 50001047 Date de la première parution: 12/19/2023

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg

Méthode: Directives du test 401 de l'OECD

Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune

toxicité aiguë par voie orale

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: > 5 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère d'essai: poussières/brouillard

Méthode: Méthode de calcul

Remarques: L'inhalation ne devrait pas constituer une voie

d'exposition pertinente.

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg

Méthode: Directives du test 402 de l'OECD

BPL: oui

Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune

toxicité aiguë par voie cutanée

Composants:

2-(4-Methoxy-6-methyl-1,3,5-triazin-2-ylcarbamoylsulfamoyl) benzoic acid:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5,000 mg/kg

Méthode: Directive de test OPP 81-1 de l'EPA des États-Unis Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune

toxicité aiguë par voie orale

DL50 (Rat, femelle): > 5,000 mg/kg

Méthode: Directives du test 425 de l'OECD

BPL: oui

Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune

toxicité aiguë par voie orale Remarques: pas de mortalité

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 5.11 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère d'essai: poussières/brouillard Méthode: Directives du test 403 de l'OECD

Symptômes: Difficultés respiratoires

BPL: oui

Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune

toxicité aiguë par inhalation Remarques: pas de mortalité

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin, mâle et femelle): > 5,000 mg/kg

Méthode: Directives du test 402 de l'OECD

Symptômes: Irritation

BPL: oui

Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune

toxicité aiguë par voie cutanée Remarques: pas de mortalité

Sodium alkyl naphthalene sulfonate:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg

selon le Règlement sur les produits dangereux



Ally® Herbicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 12/19/2023 50001047 Date de la première parution: 12/19/2023

sucrose:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 29,700 mg/kg

trisodium orthophosphate:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): > 2,000 mg/kg

Méthode: Directives du test 420 de l'OECD

Toxicité aiguë par inhalation : CL0 (Rat, mâle et femelle): > 0.83 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère d'essai: poussières/brouillard Méthode: Directives du test 403 de l'OECD

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

laires

pas de mortalité

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2,000 mg/kg

Méthode: Directives du test 402 de l'OECD

Corrosion et/ou irritation de la peau

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

Espèce : Lapin

Méthode : Directives du test 404 de l'OECD

Résultat : Pas d'irritation de la peau

BPL : oui

Composants:

2-(4-Methoxy-6-methyl-1,3,5-triazin-2-ylcarbamoylsulfamoyl) benzoic acid:

Espèce : Lapin

Évaluation : N'est pas classé comme irritant
Méthode : US EPA Ligne directrice OPP 81-5

Résultat : Pas d'irritation de la peau

Sodium alkyl naphthalene sulfonate:

Remarques : Donnée non disponible

trisodium orthophosphate:

Espèce : Lapin

Résultat : Irritation de la peau

Lésion/irritation grave des yeux

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

Espèce : Lapi

Résultat : Pas d'irritation des yeux

selon le Règlement sur les produits dangereux



Ally® Herbicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 12/19/2023 50001047 Date de la première parution: 12/19/2023

Méthode : Directives du test 405 de l'OECD

BPL : oui

Composants:

2-(4-Methoxy-6-methyl-1,3,5-triazin-2-ylcarbamoylsulfamoyl) benzoic acid:

Espèce : Lapin

Résultat : irritation légère

Évaluation : N'est pas classé comme irritant

Méthode : EPA OPP 81-4

Sodium alkyl naphthalene sulfonate:

Résultat : Irritation des yeux

trisodium orthophosphate:

Espèce : Lapin

Résultat : De l'irritation des yeux réversible en dedans de 21 jours

Sensibilisation cutanée ou respiratoire

Sensibilisation de la peau

Non répertorié selon les informations disponibles.

Sensibilisation des voies respiratoires

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

Type d'essai : Test de Buehler

Espèce : Cobaye

Méthode : US EPA Ligne directrice OPPTS 870.2600

Résultat : Dans les tests sur les animaux, n'a pas provoqué de sensibili-

sation par contact avec la peau.

BPL : oui

Composants:

2-(4-Methoxy-6-methyl-1,3,5-triazin-2-ylcarbamoylsulfamoyl) benzoic acid:

Type d'essai : Essai de maximisation Voies d'exposition : Contact avec la peau

Espèce : Cobaye

Méthode : US EPA Ligne directrice OPPTS 870.2600

Résultat : Pas un sensibilisateur cutané.

trisodium orthophosphate:

Type d'essai : Test du ganglion lymphatique local (TGLL)

Espèce : Souris

Méthode : Directives du test 429 de l'OECD Résultat : Pas un sensibilisateur cutané.

10 / 21

selon le Règlement sur les produits dangereux



Ally® Herbicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 12/19/2023 50001047 Date de la première parution: 12/19/2023

Mutagénécité de la cellule germinale

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

2-(4-Methoxy-6-methyl-1,3,5-triazin-2-ylcarbamoylsulfamoyl) benzoic acid:

Génotoxicité in vitro : Type d'essai: Test de Ames

Activation métabolique: avec ou sans activation métabolique

Méthode: Directives du test 471 de l'OECD

Résultat: négatif

BPL: oui

Type d'essai: Test d'aberration chromosomique in vitro

Activation métabolique: Activation métabolique

Résultat: positif

BPL: oui

Génotoxicité in vivo : Type d'essai: Test du micronoyau

Espèce: Souris Résultat: négatif

trisodium orthophosphate:

Génotoxicité in vitro : Type d'essai: Test du micronoyau

Système de test: Lymphocytes humains Méthode: Directives du test 487 de l'OECD

Résultat: négatif

Type d'essai: test de mutation génique

Système de test: Cellules de lymphome de souris Méthode: Directives du test 490 de l'OECD

Résultat: négatif

Mutagénécité de la cellule

germinale - Évaluation

Les tests in vitro n'ont pas montré d'effets mutagènes

Cancérogénicité

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

2-(4-Methoxy-6-methyl-1,3,5-triazin-2-ylcarbamoylsulfamoyl) benzoic acid:

Espèce : Rat, mâle et femelle
Durée d'exposition : 104 semaines
NOAEL : 500 ppm
Résultat : négatif

Espèce : Souris, mâle et femelle

Durée d'exposition : 18 mois NOAEL : 5,000 ppm Résultat : négatif

selon le Règlement sur les produits dangereux



Ally® Herbicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 12/19/2023 50001047 Date de la première parution: 12/19/2023

trisodium orthophosphate:

Cancérogénicité - Évaluation : Le poids des données ne supporte pas la classification

comme carcinogène

Toxicité pour la reproduction

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

2-(4-Methoxy-6-methyl-1,3,5-triazin-2-ylcarbamoylsulfamoyl) benzoic acid:

Effets sur la fertilité : Type d'essai: Étude sur deux générations

Espèce: Rat, mâle et femelle Voie d'application: Oral(e)

Résultat: négatif

Incidences sur le dévelop-

pement fœtal

Type d'essai: Développement embryofœtal

Espèce: Lapin, femelle Voie d'application: Ingestion

Symptômes: Incidences sur la mère.

Résultat: négatif

Type d'essai: Développement embryofœtal

Espèce: Rat, femelle Voie d'application: Ingestion

Symptômes: Incidences sur la mère.

Résultat: négatif

trisodium orthophosphate:

Effets sur la fertilité : Espèce: Rat, mâle et femelle

Voie d'application: Oral(e) Dose: 1000 mg/kg bw

Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 1,000 Poids cor-

porel mg / kg

Fertilité: NOAEL: 1,000 Poids corporel mg / kg Méthode: Directives du test 422 de l'OECD

Résultat: négatif

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

laires

Incidences sur le dévelop-

pement fœtal

Espèce: Rat

Voie d'application: Oral(e)

Durée d'un traitement unique: 20 d

Toxicité maternelle générale: NOAEL: > 410 Poids corporel

mg/kg

Résultat: négatif

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

laires

Espèce: Rat, mâle et femelle Voie d'application: Oral(e) Dose: 1000 mg/kg bw/day

Durée d'un traitement unique: 30 d

Toxicité pour le développement: NOAEL: 1,000 Poids corporel

selon le Règlement sur les produits dangereux



Ally® Herbicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 12/19/2023 50001047 Date de la première parution: 12/19/2023

mg/kg

Méthode: Directives du test 422 de l'OECD

Résultat: négatif

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

laires

Toxicité pour la reproduction :

: Le poids des données ne supporte pas la classification

- Évaluation

comme toxique pour la reproduction

STOT - exposition unique

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

trisodium orthophosphate:

Évaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

STOT - exposition répétée

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

trisodium orthophosphate:

Évaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé(e) comme agent

toxique pour un organe spécifique, expositions répétées.

Toxicité à dose répétée

Composants:

2-(4-Methoxy-6-methyl-1,3,5-triazin-2-ylcarbamoylsulfamoyl) benzoic acid:

Espèce : Rat, mâle et femelle

NOEL : 1000 ppm

Voie d'application : Orale - alimentation

Durée d'exposition : 90 days

Symptômes : Perte de poids corporel

trisodium orthophosphate:

Espèce : Chien, mâle
NOAEL : 323 mg/kg
LOAEL : 1,107 mg/kg
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 90 d

Dose : 94, 323, 1107 mg/kg bw/day

Remarques : Selon les données provenant de matières similaires

Espèce : Chien, femelle NOAEL : 493 mg/kg LOAEL : 1,434 mg/kg Voie d'application : Oral(e) Durée d'exposition : 90 d

Dose : 129, 493, 1434 mg/kg bw/day

selon le Règlement sur les produits dangereux



Ally® Herbicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

12/19/2023 50001047 Date de la première parution: 12/19/2023 1.0

Selon les données provenant de matières similaires Remarques

Toxicité par aspiration

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

Aucune classification de toxicité par aspiration

Effets neurologiques

Composants:

2-(4-Methoxy-6-methyl-1,3,5-triazin-2-ylcarbamoylsulfamoyl) benzoic acid:

Aucune neurotoxicité observée dans les études animales.

Autres informations

Produit:

Remarques Les renseignements présentés dans la section 11 sont con-

formes au Règlement sur les produits dangereux (RPD) et à

SIMDUT. Consulter

Remarques Donnée non disponible

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Composants:

2-(4-Methoxy-6-methyl-1,3,5-triazin-2-ylcarbamoylsulfamoyl) benzoic acid:

: CL50 (Poecilia reticulata (Guppy)): > 100 mg/l Toxicité pour les poissons

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 120 mg/l

Durée d'exposition: 48 h Type d'essai: Essai en statique

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 43.1 mg/l

Point final: Immobilisation Durée d'exposition: 48 h Type d'essai: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 202

BPL: oui

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

ErC50 (Anabaena flos-aquae (Cyanobactéries)): 65.7 µg/l

Durée d'exposition: 96 h Méthode: OPPTS 850.5400

BPL: oui

selon le Règlement sur les produits dangereux



Ally® Herbicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 12/19/2023 50001047 Date de la première parution: 12/19/2023

NOEC (Anabaena flos-aquae (Cyanobactéries)): 45 µg/l

Durée d'exposition: 96 h Méthode: OPPTS 850.5400

BPL: oui

ErC50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 157 μg/l

Durée d'exposition: 72 h

BPL: oui

NOEC (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 50 µg/l

Durée d'exposition: 72 h

BPL: oui

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)

NOEC (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 68 mg/l

Durée d'exposition: 21 d

NOEC (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 10 mg/l

Point final: la reproduction Durée d'exposition: 21 d

Méthode: Directives du test 229 de l'OECD

BPL: oui

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) NOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): 3.13 mg/l

Point final: la reproduction Durée d'exposition: 21 d

Type d'essai: Essai en semi-statique Méthode: OCDE Ligne directrice 211

NOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): 0.5 mg/l

Durée d'exposition: 21 d

Toxicité pour les organismes : vivant dans le sol

NOEC (Eisenia fetida (vers de terre)): 6 mg/kg

Durée d'exposition: 56 d

NOEC (Eisenia fetida (vers de terre)): 5.6 mg/kg

Point final: la reproduction

Méthode: Directives du test 222 de l'OECD

BPL: oui

Méthode: Directives du test 216 de l'OECD

Remarques: Aucun effet négatif significatif sur la minéralisa-

tion de l'azote.

Toxicité pour les organismes terrestres

DL50 (Apis mellifera (abeilles)): > 50 µg/abeille

Durée d'exposition: 48 h

Point final: Toxicité aiguë par contact Méthode: OEPP/EPPO Ligne directrice 170

DL50 (Apis mellifera (abeilles)): > 50 µg/abeille

Durée d'exposition: 48 h

Point final: Toxicité aiguë par voie orale Méthode: OEPP/EPPO Ligne directrice 170

DL50 (Anas platyrhynchos (canard mallard)): > 2,510 mg/kg

selon le Règlement sur les produits dangereux



Ally® Herbicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 12/19/2023 50001047 Date de la première parution: 12/19/2023

NOEC (Colinius virginianus): 1,000 mg/kg

Point final: Test de reproduction

NOEC (Anas platyrhynchos (canard mallard)): 1,000 ppm

Point final: Test de reproduction

Méthode: Directives du test 206 de l'OECD

Sodium alkyl naphthalene sulfonate:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Poisson zèbre): > 10 - 100 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: Directives du test 203 de l'OECD

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

laires

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

laires

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): >

100 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

laires

EC10 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): >

100 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

laires

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

EC10 (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 10 - 100 mg/l

Durée d'exposition: 21 d

Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

laires

sucrose:

Toxicité pour les poissons : Remarques: Donnée non disponible

trisodium orthophosphate:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: Directives du test 203 de l'OECD

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

les autres invertebres aquatiques CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

selon le Règlement sur les produits dangereux



Ally® Herbicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 12/19/2023 50001047 Date de la première parution: 12/19/2023

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50 (Desmodesmus subspicatus (Algues vertes)): > 100

mg/l Durée d'exposition: 72 h

M'(the Le CODE L'erre l'erre)

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

laires

NOEC (Desmodesmus subspicatus (Algues vertes)): > 100

mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

laires

Toxicité pour les microorga-

nismes

CE50 (boue activée): > 1,000 mg/l

Durée d'exposition: 3 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 209

Persistance et dégradabilité

Composants:

2-(4-Methoxy-6-methyl-1,3,5-triazin-2-ylcarbamoylsulfamoyl) benzoic acid:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.

Remarques: Les demi-vies de dégradation primaire varient selon les circonstances, de quelques semaines à quelques

mois dans un sol et une eau aérobies.

Sodium alkyl naphthalene sulfonate:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

laires

sucrose:

Biodégradabilité : Remarques: Donnée non disponible

Potentiel bioaccumulatif

Composants:

2-(4-Methoxy-6-methyl-1,3,5-triazin-2-ylcarbamoylsulfamoyl) benzoic acid:

Bioaccumulation : Espèce: Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)

Coefficient de bioconcentration (BCF): < 1

Durée d'exposition: 28 d

Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

Pow: 0.018 (25 °C)

log Pow: -1.7 (25 °C)

pH: 7

selon le Règlement sur les produits dangereux



Ally® Herbicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 12/19/2023 50001047 Date de la première parution: 12/19/2023

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique sup-

plémentaire

Risques pour l'Environnement

Ne pas appliquer directement sur l'eau, ou dans les zones où l'eau de surface est présente, ou dans les zones intertidales

sous la ligne moyenne des hautes eaux.

Ne pas contaminer l'eau lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des eaux de lavage ou de rinçage de l'équi-

pement.

Un risque environnemental ne peut pas être exclu en cas de

manipulation ou d'élimination peu professionnelle.

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours

d'eau ou le sol.

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les

fossés avec le produit ou le récipient utilisés.

Envoyer à une entreprise autorisée de gestion des déchets.

Emballages contaminés : Vider les restes du contenu.

Éliminer comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser des récipients vides.

Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimi-

nation ou recyclage.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementations internationales

UNRTDG

No. UN : UN 3077

Nom d'expédition : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID,

N.O.S.

(Metsulfuron-methyl)

Classe : 9

Risque subsidiaire : ENVIRONM.

Groupe d'emballage : III

Étiquettes : 9 (ENVIRONM.)

Dangereux pour l'environne-

ment

IATA-DGR

18 / 21

selon le Règlement sur les produits dangereux



Ally® Herbicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

12/19/2023 50001047 Date de la première parution: 12/19/2023 1.0

UN/ID No. UN 3077

Nom d'expédition Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s.

(Metsulfuron-methyl)

Classe Groupe d'emballage Ш

Miscellaneous Étiquettes

Instructions de conditionne-956

ment (avion cargo)

Instructions de conditionne-956

ment (avion de ligne)

ment

Dangereux pour l'environneoui

Code IMDG

No. UN UN 3077

Nom d'expédition ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID,

N.O.S.

(Metsulfuron-methyl)

Classe 9 Groupe d'emballage Ш Étiquettes 9 F-A. S-F EmS Code

Polluant marin oui

Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale

TDG

No. UN UN 3077

MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE Nom d'expédition

L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.

(Metsulfuron-methyl)

Classe 9 Groupe d'emballage Ш Étiquettes 9 Code ERG 171

Polluant marin oui(Metsulfuron-methyl)

Précautions spéciales pour les utilisateurs

La ou les classes de transport décrites ici sont de nature informationnelles seulement, et basées seulement sur les propriétés du produit non-emballé comme il est décrit dans la FTSS. Les classes de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles de l'emballage et des variations dans les règlements régionaux ou étatiques.

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TCSI En conformité avec les inventaires

TSCA Le produit contient une(des) substance(s) non répertoriées

sur l'inventaire TSCA.

AIIC Non en conformité avec les inventaires

selon le Règlement sur les produits dangereux



Ally® Herbicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 12/19/2023 50001047 Date de la première parution: 12/19/2023

DSL : Ce produit contient les composants suivants qui ne sont ré-

pertoriés ni dans la LES ni dans la LIS canadiennes.

MEM TECHNICAL (MANATI)

ENCS : Non en conformité avec les inventaires

ISHL : Non en conformité avec les inventaires

KECI : Non en conformité avec les inventaires

PICCS : Non en conformité avec les inventaires

IECSC : En conformité avec les inventaires

NZIoC : Non en conformité avec les inventaires

TECI : Non en conformité avec les inventaires

Liste canadiennes

Aucune substance n'est assujettie à une déclaration de nouvelle activité importante.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Texte complet d'autres abréviations

ACGIH : États-Unis. ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)

CA AB OEL : Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (ta-

bleau 2 : VLE)

CA BC OEL : Canada. LEP Colombie Britannique

CA QC OEL : Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, An-

nexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des conta-

minants de l'air

ACGIH / TWA : Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
CA AB OEL / TWA : Limite d'exposition professionnelle de 8 heures
CA BC OEL / TWA : Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
CA QC OEL / VEMP : Valeur d'exposition moyenne pondérée

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale du transport routier du Brésil; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Carcinogène, mutagène ou agent toxique pour le système reproductif; DIN - Norme de l'institut allemande de normalisation; DSL - Liste intérieure des substances (Canada); ECx - Concentration associée avec une réponse de x %; ELx - Taux de chargement associé avec une réponse de x %; EmS - Plan d'urgence; ENCS - Liste des substances chimiques existantes et nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide du plan d'urgence; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire; IARC - Agence internationale de recherche sur le cancer; IATA - Association internationale du transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice de 50 %; ICAO - Organisation internationale de l'aviation civile; IECSC - Inventaire des produits chimiques existants de la Chine; IMDG - Code maritime international des marchandises

selon le Règlement sur les produits dangereux



Ally® Herbicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 12/19/2023 50001047 Date de la première parution: 12/19/2023

dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Loi sur la santé et la sécurité industrielle (Japon); ISO - Organisation internationale pour la normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Corée; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; n.o.s. - Sans autres précisions; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; NO(A)EL - Aucun effet du niveau (indésirable) observé; NOELR - Aucun effet observable du taux de chargement; NOM - Norme mexicaine officielle; NTP - Programme toxicologique nationale; NZIoC - Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle Zélande; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; PBT - Substance persistante, bioaccumulative et toxique; PICCS - Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines; (Q)SAR - (Quantitative) Relation structure/activité; REACH - Règlement (CE) no. 1907/2006 du parlement européen et du conseil relatif à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélérante; SDS -Fiche technique de santé-sécurité; TCSI - Inventaire des produits chimiques de Taïwan; TDG -Transport de marchandises dangereuses; TECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Nations unies; UNRTDG - Recommandations des Nations unies pour le transport de marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulatif; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuse utilisées au travail

Clause de non-responsabilité

FMC Corporation estime que les informations et recommandations contenues dans le document présent (y compris les données et les déclarations) sont exactes à cette date. Vous pouvez contacter FMC Corporation pour vous assurer que ce document est le plus récent disponible de FMC Corporation. Aucune garantie d'adéquation à un usage particulier, garantie de qualité marchande ou toute autre garantie, expresse ou implicite, n'est faite concernant les informations fournies dans le document présent. Les informations fournies ici se rapportent uniquement au produit spécifié et peuvent ne pas être applicables lorsque ce produit est utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou dans tout processus. L'utilisateur est responsable de déterminer si le produit est adapté à un usage particulier et adapté aux conditions et aux méthodes d'utilisation de l'utilisateur. Étant donné que les conditions et les méthodes d'utilisation échappent au contrôle de FMC Corporation, FMC Corporation décline expressément toute responsabilité quant aux résultats obtenus ou découlant de toute utilisation des produits ou de la confiance accordée à ces informations.

CA / 3F

Préparé par:

FMC Corporation

FMC et le logo FMC sont des marques de commerce de FMC Corporation et/ou d'une société affiliée.

© 2021-2023 FMC Corporation. Tous les droits sont réservés.

Fin de la fiche technique signalétique